



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

**PROGRAMME 369**

**Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19**



PROGRAMME 369  
**Amortissement de la dette de l'État liée à la  
covid-19**

---

MINISTRE CONCERNÉ : ANTOINE ARMAND, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

# Présentation stratégique du projet annuel de performances

## Bertrand DUMONT

*Directeur général du Trésor*

Responsable du programme n° 369 : Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

L'objectif du programme est de retracer l'amortissement du surcroît de dette de l'État en 2020 et 2021 né de la crise sanitaire, le surcroît de dette sociale lié à la crise en 2020 et 2021 étant repris par la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), conformément aux lois organique n° 2020-991 et ordinaire n° 2020-992 du 7 août 2020, relatives à la dette sociale et l'autonomie. Ce programme répond donc à un double objectif d'isolement comptable de la dette issue de la crise sanitaire en 2020 et 2021 et d'affichage d'une trajectoire de traitement de cette dette sur 20 ans, entre 2022 et 2042.

Le quantum retenu correspond aux écarts de déficits constatés sur la période 2020-2021 par rapport à ceux qui étaient anticipés à la fin 2019, retraités du plan de relance.

L'amortissement est financé par les fruits de la croissance, c'est-à-dire par une part de la hausse des prélèvements enregistrée grâce à la croissance (recettes fiscales nettes de l'État) entre l'année de référence et 2020. Cette part est affectée à la Caisse de la dette publique (CDP) et utilisée chaque année pour rembourser à due concurrence la dette publique, jusqu'à l'atteinte du montant correspondant à la dette due à la crise en 2020-2021, estimé à 165 Md€.

Les crédits du programme correspondent à la dotation annuelle de la CDP qui permet l'amortissement progressif de dette année après année. Un contrat conclu entre la CDP et l'État détaille le circuit opérationnel du remboursement. Le schéma comptable repose sur trois grandes étapes : (1) engagement et versement des crédits du programme 369 pour abonder en recettes, préalablement à l'opération, le CAS Participations financières de l'État (CAS PFE), (2) versement de la dotation à la Caisse de la dette publique (CDP) via le CAS PFE (Programme 732), (3) utilisation de la dotation pour amortir la dette.

La CDP, établissement public administratif créé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 1986, modifié par l'article 125 de la loi de finances pour 2003, est susceptible d'intervenir sur le marché secondaire pour en assurer la liquidité et pour amortir des titres de dette publique, concourant ainsi à la qualité de la signature de l'État. L'Agence France Trésor (AFT) est mise à disposition de la CDP, autant que de besoin ; les dépenses de fonctionnement de l'AFT ne sont pas retranscrites dans ce programme.

Le responsable du programme est le directeur général du Trésor, président de la CDP. L'AFT, service à compétence nationale rattaché à la direction générale du Trésor, est chargée de la mise en œuvre du programme.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Retracer l'amortissement de la dette de l'Etat en 2020 et 2021 liée à la covid-19**

INDICATEUR 1.1 : Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Retracer l'amortissement de la dette de l'Etat en 2020 et 2021 liée à la covid-19

### INDICATEUR

1.1 – Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réalisation de l'objectif annuel inscrit dans l'échéancier	%	100	100	100	100	100	100

#### Précisions méthodologiques

L'atteinte de l'indicateur permet de vérifier que le montant des crédits de paiement transférés à la CDP par l'État correspond au montant inscrit dans l'échéancier prévisionnel présenté dans le projet annuel de performance du programme 369 pour l'année à venir.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

L'atteinte de la cible est analysée par rapport à l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement présenté annuellement dans le projet annuel de performance.

Les échéances prévues pour 2022, 2023 et 2024 ont été versées à la CDP qui a procédé aux amortissements de dette de même montant.

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19		0	0
		0	0
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>0</b>	<b>0</b>

#### CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FdC et AdP attendus
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19		6 474 951 599	0
		5 153 480 084	0
<b>Totaux</b>		<b>6 474 951 599</b>	<b>0</b>
		<b>5 153 480 084</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
7 - Dépenses d'opérations financières			6 474 951 599 5 153 480 084 5 829 375 562 6 526 093 818	
<b>Totaux</b>			6 474 951 599 <b>5 153 480 084</b> 5 829 375 562 6 526 093 818	

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
7 – Dépenses d'opérations financières			6 474 951 599 5 153 480 084	
72 – Dotations en fonds propres			6 474 951 599 5 153 480 084	
<b>Totaux</b>			6 474 951 599 <b>5 153 480 084</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19	0	0	0	0	5 153 480 084	5 153 480 084
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 153 480 084</b>	<b>5 153 480 084</b>

Les crédits du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19 » correspondent à l'amortissement de 165 Md€ de dette entre 2022 et 2042. Ils correspondront à la somme des dotations annuelles qui seront versées à la Caisse de la dette publique.

Le montant de dette de 165 Md€ correspond au surcroît de dette issu de la crise en 2020 et 2021 par rapport aux estimations de fin 2019. Ce chiffre résulte d'une comparaison entre la trajectoire observée du déficit de la dette de l'État (hors plan de relance) et celle envisagée avant crise.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
156 528 463 688	0	0	6 474 951 599	150 053 512 089

#### ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
150 053 512 089	5 153 480 084 0	5 829 375 562	6 526 093 818	132 544 562 625
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
0 0	0 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>5 153 480 084</b>	<b>5 829 375 562</b>	<b>6 526 093 818</b>	<b>132 544 562 625</b>

#### CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %



## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>0</b>	<b>5 153 480 084</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses d'opérations financières	0	5 153 480 084	0	0
Dotations en fonds propres	0	5 153 480 084	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 153 480 084</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les crédits du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la Covid-19 » correspondent à l'amortissement de 165 Md€ de dette entre 2022 et 2042. Ils sont employés à la dotation annuelle de la Caisse de la dette publique. Le programme a été doté en autorisation d'engagement, dès le PLF 2022, du montant total de remboursements en capital attendus jusqu'en 2042. Le montant de crédits de paiements est calculé chaque année en fonction d'une prévision de surplus de recettes entre cette année-là et 2020. La Caisse de la dette publique amortit les titres en cours d'année, sur une ou plusieurs des échéances en principal de dette de l'État.

La dotation annuelle à la Caisse de la dette publique est fondée sur le niveau de recettes fiscales nettes (RFN, c'est-à-dire principalement l'IR, l'IS, la TICPE et la TVA) dont le montant dépend de la croissance. La dotation est réactive au niveau estimé de la croissance d'une année sur l'autre. Ainsi pour 2025, le montant de la dotation est calculé sur le montant anticipé en PLF 2025.

Un contrat conclu entre la CDP et l'État précise l'échéancier prévisionnel et le caractère réactif à la croissance du dispositif. Ce contrat définit les modalités de calcul de l'abondement annuel de l'État à la CDP. Par défaut, l'abondement annuel est égal à une fraction de 5,9 % de l'écart entre le montant prévu en PLF des recettes fiscales nettes de l'État pour l'année à venir et celles de 2020. Cette fraction de 5,9 % est celle qui permet, dans la trajectoire prévisionnelle de croissance de référence établie en 2021, d'amortir 165 Md€ de principal de dette de 2022 à 2042.

La dotation est ajustée au fur et à mesure de l'amortissement, à la hausse ou à la baisse selon que la croissance du PIB est plus ou moins élevée par rapport à la trajectoire initiale de prévision de croissance. L'échéancier est ainsi modulé selon la formule suivante :

- i) la dotation de la CDP est de 5,9 % de la hausse spontanée de recettes fiscales nettes (RFN) x ([croissance prévue en PLF de l'année n / croissance prévisionnelle pour l'année n dans la trajectoire initiale] élevé à la puissance [1/N]) ; N étant le nombre d'années depuis 2022. Le rapport élevé à la puissance 1/N permet de réduire la volatilité de la dotation au fur et à mesure du temps.
- ii) si la croissance prévue en LFI de l'année n est négative (crise) : pas de dotation.

Les crédits de paiement pour 2025 dédiés à l'amortissement de la dette publique s'élèvent ainsi à 5,2 milliards d'euros selon la formule prévue dans le contrat entre l'État et la CDP et telle qu'expliquée ci-dessus.

Le P369 abonde le compte d'affectation spéciale Participations financières de l'État à partir duquel est réalisé le versement à la CDP. Le P732 aura ainsi vocation à abonder la CDP dans le cadre de l'amortissement de la dette Covid. Les crédits sont inscrits sur deux programmes en LFI : le P369 et le P732. La LFI prévoit au sein du CAS PFE une recette et un montant de crédits sur le P732 égaux au montant des crédits ouverts sur le P369 : le programme 369 peut ensuite alimenter le CAS puis le P732 du CAS alimente la CDP.

